



La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les dispositions de l'article L.153-36 et L.153-41 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé le 12 et 13 Juin 2006, ses modifications, mises en compatibilité, révisions simplifiées et mises à jour intervenues depuis cette date ;

Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme relative à la parcelle du 399 bis rue de Vaugirard à Paris 15<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 10 septembre 2019 dispensant la modification du plan local d'urbanisme d'une évaluation environnementale ;

Vu le dossier d'enquête publique portant sur la modification du PLU de Paris relative à la parcelle sise 399 bis rue de Vaugirard à Paris ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Paris en date du 21 novembre 2019 désignant le commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique concernant la modification du PLU de Paris sur la parcelle susvisée ;

Après concertation avec le commissaire enquêteur ;

## ARRÊTE

Article premier : Pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 5 février 2020 à 08h30 au vendredi 6 mars 2020 à 17h, il sera procédé à une enquête publique préalable à la modification du PLU de Paris applicable à la parcelle du 399 bis rue de Vaugirard à Paris 15<sup>ème</sup>.

Article 2 : L'enquête publique porte sur une parcelle de 210 m<sup>2</sup> cadastrée section BF 94, située 399 bis rue de Vaugirard à proximité du débouché de la rue de Vaugirard sur le boulevard Lefebvre dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Elle vise à modifier les dispositions relatives à la volumétrie et le zonage applicable.

Article 3 : A été désigné, en tant que commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique, Monsieur Michel LEMASSON, Ingénieur Télécom SudParis, ex Directeur de la délégation de gestion immobilière Outre-Mer (Orange), retraité.

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20200110-EP-  
399VA-100120-AR  
Date de réception préfecture :  
10/01/2020

Article 4 : Par décision en date du 10 septembre 2019, jointe au dossier d'enquête, la Mission Régionale d'Autorité environnementale a dispensé cette procédure de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Article 5 : Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public en Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement le samedi 29 février 2020 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête publique, les observations et propositions pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Monsieur Michel LEMASSON, Commissaire Enquêteur, à l'adresse de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, 31 rue Péclet, 75015 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Article 6 : Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante : <http://399bisvaugirard.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Article 7 : Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées à l'article 5, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

Article 8 : Afin d'informer le public et de recevoir ses observations orales ou écrites, le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 5 février 2020 de 9h à 12h
- Jeudi 20 février 2020 de 16h30 à 19h30
- Samedi 29 février 2020 de 9h à 12h
- Vendredi 6 mars 2020 de 14h à 17h

Article 9 : À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Règlementaire, 121 avenue de France – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-399bisvaugirard@paris.fr](mailto:DU-399bisvaugirard@paris.fr)

Article 10 : La personne responsable du plan local d'urbanisme est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Article 11 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera également affiché à la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et à proximité de la parcelle concernée. Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. L'avis sera également mis en ligne sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)).

Article 13 : À l'expiration du délai fixé à l'article premier, les registres électronique et papiers seront clos, ces derniers étant signés par le commissaire enquêteur.

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20200110-EP-  
399VA-100120-AR  
Date de réception préfecture :  
10/01/2020

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet de modification du PLU dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, à la Ville de Paris. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Paris.

Article 14 : Copies du rapport, de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement ; à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France – Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – 5 rue Leblanc – PARIS 15<sup>ème</sup> ; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) – Bureau 1.56 RC (1<sup>er</sup> étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13.

Article 15 : Après l'enquête publique, la modification du plan local d'urbanisme sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

Article 16 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ». Copie du présent arrêté sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Paris, au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et au commissaire enquêteur.

Fait à Paris, le 10 JAN. 2020

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme



Claude PRALIAUD

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>075-21750016-20200110-EP-<br>399VA-100120-AR<br>Date de réception préfecture :<br>10/01/2020 |
|---|